Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 029-212900294-20251217-D_2025_90-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt - cinq le mercredi 17 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Jacques QUILTU, Maire.

En exercice	15
Présents	13
Représentés	1
Absents	2
Votant	14

Sur convocation dématérialisée du 10 décembre 2025.

Etaient présents les membres élus : Jacques QUILTU, Hélène PLUSQUELLEC, Claude KERANGUYADER, Annie LE GUEN, Carole ROPARS, Marie Thérèse THOMAS, Jean Yves GUEVEL, Patrick COCHENNEC, Bernard CREN, Baptiste COENT, Romain BAIL, Justine HAMON, Tiphaine TROMEUR

Absents excusés : Lenaïg HEMON (procuration à Annie LE GUEN), Fabrice JAOUEN
Annie LE GUEN a été élue secrétaire de séance

D.2025-90 – Associations clédinoises – Mise en place d'une caution lors de la location de salles

M. Le Maire propose aux membres du conseil municipal de mettre en place une caution lors de la location des salles communales par les associations Clédinoises.

Il est proposé :

Caution de 1 000 € pour la location du mobilier.
Caution de 1 000 € pour la location des salles polyvalentes et du local du Mur.
Plaques de faux plafond détériorées : 50 € par plaque pour tous utilisateurs.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à :
- *13 voix **POUR***
- *et 1 voix **CONTRE (**M. Patrick COCHENNEC)*

La secrétaire de séance,
Annie LE GUEN

Le 18 décembre 2025
Pour extrait certificat conforme
Le maire,
Jacques QUILTU

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

.